



www.andel.fr

# AU COUR' ANDEL



N° 45  
Octobre à Janvier 2025

## L'édito

### CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ du 3 janvier 2025 (extraits de l'intervention du Maire)

En présence de :

- Mr Corentin LE FUR, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription des Côtes d'Armor
- Mr Stéphane De SALLIER DUPIN, Conseiller Régional,
- Mme Nathalie TRAVERS-LEROUX, Conseillère Départementale,
- Mr Thierry ANDRIEUX, Président de Lamballe Terre et Mer

*En ce début d'année, je vous souhaite à toutes et à tous, une année 2025 pleine de santé, de succès et de sérénité.*

*Que cette nouvelle année soit marquée par l'esprit de solidarité, par l'engagement au service du bien commun et par un sens renouvelé de l'espoir et de l'action collective.*

*Le passage à une nouvelle année est toujours un moment symbolique, aussi, je vais évoquer avec vous le chemin parcouru depuis les 12 derniers mois et sur celui qu'il reste à tracer.*

#### Pour ce qui s'est passé sur l'Agglomération LTM

*L'action menée au sein de l'assemblée de l'agglomération permet quotidiennement aux 69 000 habitants des 38 communes, de bénéficier de services et de conditions propices à leur épanouissement personnel... Qu'il s'agisse de travailler, de se loger, de se déplacer, de disposer d'un mode de garde adapté pour les enfants, de proposer aux jeunes des dispositifs pour leur permettre de se construire, de pratiquer un sport, un instrument de musique, d'accompagner les personnes âgées, ou tout simplement de boire une eau de qualité...*

*Ces politiques publiques portées par l'agglomération, sont le fruit de l'action au quotidien des élus, mais aussi des agents territoriaux qui n'ont de cesse de rendre un service public de qualité, dans des conditions parfois complexes ou difficiles.*

*Lamballe Terre & Mer est une Agglomération qui avance, qui innove et qui se mobilise pour être un acteur et un outil précieux du quotidien, au service des communes et de tous les habitants qui la composent.*

#### Pour ce qui s'est passé sur ANDEL en 2024:

*La population totale d'ANDEL, en vigueur au 1<sup>er</sup> janv. 2025, est de 1208 habitants.*

*Le prochain recensement va se tenir sur la commune, du 16 janvier au 15 février 2025. Cette opération menée par l'INSEE est essentielle pour mieux connaître la population et ses caractéristiques, c'est pourquoi la participation de tous est cruciale pour garantir des résultats fiables et représentatifs. Aussi, merci de l'accueil que vous voudrez bien réserver aux 2 agents recenseurs recrutés pour l'occasion : Laure ROBERT et Marie-Odile RAULT.*

### Infos pratiques

#### Mairie

7, rue Abbé Hingant  
☎ 02.96.31.10.04  
Ouv. du lundi au vendredi,  
8h30/12h30 - 14h/17h  
Fermée le mardi après-midi  
Permanences élus tous les  
samedis de 10h à midi.  
[accueil@mairieandel.fr](mailto:accueil@mairieandel.fr)  
[www.andel.fr](http://www.andel.fr)

#### Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

#### Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

#### École Sainte-Anne

☎ 02.96.31.11.19

## SOMMAIRE



Editorial .....	1-2
PV des Conseils Municipaux .....	3 à 12
Naturalisation de Nacer DRAGUAI.....	13
Eugène BIENNE Médaille d'argent.....	14
Échos de vos commerçants et associations .....	15 à 18
Lamballe Terre & Mer....	19
Agenda – Murmures du Gouessant .....	20

Pour ce qui est de **l'action de l'équipe municipale**, nous avons, dans le respect de nos engagements de mandature, poursuivi la mise en application de nos projets, tout en gardant à l'esprit de **faire au mieux, au service des andelois et du bien vivre** dans la commune :

- le **parc paysager funéraire** et son parking attenant ont été réceptionnés après l'installation des deux colombariums, de l'ossuaire et du caveau provisoire.
- la **nouvelle signalétique** sur la globalité de la commune est également achevée.
- le **programme de voirie communale** hors agglomération via le service commun de Lamballe Terre & Mer a été reconduit sur 2024-2027.
- la **collectivité est devenue propriétaire** en octobre dernier, d'une **maison** en plein cœur du bourg. Cette acquisition est un véritable atout pour la commune pour faire naître de futurs projets...
- le **classement des archives communales** a été mis en place par une archiviste professionnelle du CDG 22.
- nous souhaitons une belle continuation à **Chantal POULOUIN**, Responsable du restaurant scolaire, qui a fait valoir ses droits à la retraite, et la bienvenue à sa remplaçante, **Anne-Flore DOURDAY**.

#### Pour les principales actions prévues en 2025:

- la finalisation du **déploiement de la fibre optique** ;
- l'**aménagement des rues**, la **modération de la vitesse** et de manière générale la **sécurité routière** ;
- les **aménagements de 2 terrains** en centre bourg se précisent également :
  - . **terrain, 5 rue Abbé Hingant** : construction de 2 logements sociaux et vente de la maison face au bar via l'EPF (organisme qui porte le projet) ;
  - . « **Lotissement Abbé Hingant** » : ce terrain va accueillir 3 logements sociaux ainsi que 3 lots à bâtir qui seront mis en vente par la collectivité, une fois le prix et les conditions fixées ;
- suivi de l'**aménagement du futur lotissement privé** « Les Champs Vaillants » ;
- la **mise à jour du classement de la voirie communale** avec l'assistance des services de LTM ;
- la poursuite du **soutien logistique et financier** à l'école privée **Ste Anne**, de ses enseignantes et de l'OGEC ;  
Les élèves inscrits à l'école Ste Anne fréquentent la garderie municipale « **les petites mains** » et le **restaurant scolaire**, c'est pourquoi les élus sont, tout comme les enseignantes, **vigilants à la stabilité des effectifs** et encouragent, dans la mesure du possible, les nouveaux parents et nouveaux arrivants à scolariser leur(s) enfant(s) sur Andel, car la perte d'une classe pourrait être préjudiciable au fonctionnement de l'école mais aussi à la vie de la commune.
- la poursuite du **soutien aux associations andeloises** (mise à disposition gratuite des salles, appui administratif...) ;
- vigilance de l'**équilibre budgétaire** afin de répondre à l'équation d'impératifs notamment liés à l'incertitude des finances publiques, aux besoins des Andelois et à la poursuite de la baisse de l'endettement communal...

Je souhaitais également vous transmettre ma fierté face aux reprises des commerces andelois : après l'arrivée en 2023 de Maëva au salon « **Maëva Coiff** » ; d'Eva et Nacer à la boulangerie, « **Le Panier d'Andel** », le multiservice a également trouvé en 2024 des repreneurs, Nathalie et Christophe, l'ont rebaptisé « **Le Rade'O** »

Du fond du cœur, nous renouvelons à ces nouveaux commerçants nos **vœux d'épanouissement et de prospérité !**

**35 colis** ont été confectionnés et distribués par les élus, **aux aînés de 80 ans et plus**. Merci aux enfants de l'école Ste Anne pour leurs cartes de vœux glissées dans les colis, aux côtés des **produits locaux** issus de la **Ferme de M-Jeanne**, de la **Ferme de la Pironnais**, du **Panier d'Andel**, du **Rade'O**, mais également dans les colis des 9 personnes hébergées en EHPAD dont le contenu provenait de chez **Maëva Coiff** et d'une **pharmacie lamballaise**.

Je suis un Maire chanceux de pouvoir travailler avec des personnes compétentes, constructives et sérieuses.

A vous qui êtes **Agent, Elu, Responsable d'Association, Bénévole, Citoyen, MERCI** pour votre participation, votre état d'esprit, votre indulgence parfois, vous êtes de véritables **vecteurs de liens humains** et un **réel atout de rayonnement** qui contribuent à faire d'Andel une référence en matière de proximité et de qualité de vie.

Les élus sont VOS représentants, mais sachez que vous êtes TOUS des ambassadeurs de votre commune et ensemble, nous devons être à l'écoute de toutes initiatives visant à la valoriser

Je vous renouvelle, de la part du conseil municipal et en mon nom personnel, **nos vœux les plus sincères de bonheur et de réussite personnelle et professionnelle pour 2025** et je forme tout particulièrement le vœu qu'Andel continue à s'inscrire dans des actions innovantes et solidaires où il fait bon vivre !...

Nicole POULAIN  
Maire

# CONSEILS MUNICIPAUX



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,  
M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,  
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, LE BOEDÉ ROSALIE  
(arrivée pour le renouvellement du contrat SACPA), LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine,  
MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel  
ABSENT EXCUSÉ: Mme BERTHELOT Sophie (Pouvoir à Mme POULAIN Nicole).  
SECRÉTAIRE : M. BRIENS Patrick.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024.

A l'unanimité.

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE PRESTATIONS GLOBALES FOURRIERE ANIMALE

Mme Le Maire présente aux Conseillers municipaux la proposition de renouvellement de contrat de prestations globales Fourrière animale 24/24 7j/7 SACPA qui arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Afin d'éviter une rupture du service public et de répondre aux obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural) qui imposent aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, SACPA fait une proposition de contrat afin de poursuivre la collaboration avec **un forfait annuel de 1.27 € HT par habitant pour 2025** au lieu de 1.241 € HT par habitant en 2024, soit une augmentation de 2.34 %. Délai d'intervention de 2h suivant l'appel de la collectivité. Durée 1 an, possibilité de reconduction tacite 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DONNE** son accord pour que **soit renouvelé le contrat, prestations 24H/24 H**, entre la commune et la **S.A.S. SACPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**, ce contrat pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans (fin le 31/12/2028). Montant forfaitaire annuel de **1,27 € HT/habitant** et par an, **soit 1 515.11 € HT**, pour la première année puis révisable selon les conditions indiquées dans le contrat.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat et toutes pièces annexées au dossier.

**INSCRIRA** au Budget communal, chaque année, les prestations correspondantes au service.

### RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL 8 RUE ABBE HINGANT

Monsieur Patrick BRIENS, Adjoint au Maire, présente aux Conseillers municipaux le devis plaquiste reçu après une mise en concurrence pour les travaux du logement communal situé 8 rue Abbé Hingant au-dessus du bar-épicerie tabac « Le Rade'Ô » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix Pour :

**CHOISIT** l'entreprise **ROUTIER Philippe** de Pléneuf-Val-André pour un montant de **3 381.25 € HT**.

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer ce devis et tout document se rapportant à ce dossier. Les crédits sont prévus en **Investissement au chapitre 21**.

### DEMANDE D'AIDES POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL 8 RUE ABBE HINGANT

Mme Le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour solliciter le maximum d'organismes pour obtenir le plus de financements possibles pour soutenir le projet de rénovation globale du Logement communal situé 8 rue Abbé Hingant au-dessus du bar-épicerie tabac « Le Rade'Ô ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à solliciter le maximum d'organismes pour obtenir le plus de subventions possibles pour la rénovation du logement communal situé 8 rue Abbé Hingant au-dessus du bar-épicerie tabac « Le Rade'Ô » et à rattacher des délibérations ultérieures si besoin pour les demandes de subventions.

## TRAVAUX PREAU DU FOOT

Mr Patrick BRIENS, Adjoint au Maire, présente aux Conseillers 3 devis reçus suite à la mise en concurrence pour les travaux :

GT CONSTRUCTIONS RENOVATIONS	5 977.90 € HT
CALIPRO	5 938.57 € HT
ROGER DARCEL	5 629.32 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**CHOISIT l'entreprise ROGER DARCEL** de Quessoy pour un montant de **5 629.32 € HT**.

**AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer ce devis et tout document se rapportant à ce dossier.

## PARCELLES SECTION BA N° 126-127-128 ISSUES DE LA DIVISION DE LA PARCELLE SECTION BA N° 36 SITUEE 5 RUE ABBE HINGANT VIA L'EPF.

Mme Le Maire rappelle aux Conseillers la convention opérationnelle signée le 12/12/2017 avec L'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne) qui réalise du portage foncier pour le compte des collectivités territoriales, ceci pour mettre en œuvre prioritairement des opérations de logements défini dans son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2021-2025. Le portage par L'EPF de la parcelle section BA n°36, 5 rue Abbé Hingant prévu jusqu'au 28/01/2025 englobe la totalité du foncier situé dans le périmètre de la convention qui a été acquis le 06/03/2018. Le projet de division de la parcelle section BA n°36 située 5 rue Abbé Hingant en trois nouvelles parcelles, section BA n°126 – BA n°127 – BA n° 128; autorisé par Délibération du 23 octobre 2023, a été réalisé par A&T OUEST, Via L'EPF. (Le document d'arpentage sera publié avec le premier des actes notariés).

### **a) Mandat de commercialisation parcelle section BA n° 126 de 354 m<sup>2</sup> située 5 rue Abbé Hingant via L'EPF.**

Mme Le Maire informe les Conseillers que l'EPF propose de revendre la parcelle section BA n° 126 de 354 m<sup>2</sup> à un prix correspondant au montant de la proposition de L'EPF. Mme Le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser à confier un mandat de commercialisation à l'étude notariale de L'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) sise à Caulnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Le Maire ou son représentant à confier un mandat de commercialisation de la parcelle BA n° 126 de 354 m<sup>2</sup> 5 rue Abbé Hingant à un prix correspondant au montant de la proposition de L'EPF à l'étude Notariale de L'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) sise à Caulnes et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **b) Cession de la parcelle section BA n° 127 de 384 m<sup>2</sup> située 1A du 19 mars 1962 à l'euro symbolique HT à Armorique Habitat pour un projet de 2 logements locatifs sociaux conventionnés PLUS.**

Située sur la commune, la parcelle section BA n°127, de 384 m<sup>2</sup> (division de la parcelle section BA n°36 qui bénéficie d'un portage assuré par l'EPF 5 rue Abbé Hingant), fait l'objet d'un projet de réalisation d'une opération locative sociale pour laquelle la maîtrise d'ouvrage est confiée à Armorique Habitat. Mme Le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser, via L'EPF, à engager la Commune à céder à Armorique Habitat le terrain définit ci-dessus au prix de 1 euros HT symbolique et nécessaire à la réalisation de l'opération. Cette cession interviendra par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Le Maire ou son représentant à céder, via L'EPF, à ARMORIQUE HABITAT la parcelle section BA n° 127 de 384 m<sup>2</sup> située 1A du 19 mars 1962 au prix de 1 euros HT symbolique et nécessaire à la réalisation du projet de 2 logements locatifs sociaux conventionnés PLUS et à signer tout document relatif à ce dossier. Cette cession interviendra par acte notarié.

### **c) Convention de cession immobilière de la parcelle section BA n°127 située 1a 19mars1962 pour la réalisation de 2 pavillons locatifs T3 conventionnés PLUS -maîtrise d'ouvrage confiée à Armorique Habitat-**

Mme Le Maire présente aux Conseillers le Projet de Convention de cession immobilière entre Armorique Habitat, LTM et la Commune qui définit les conditions de cession de la parcelle section BA n°127, de 384 m<sup>2</sup>, située 1A du 19 mars 1962 (issue de la division de la parcelle section BA n° 36 située au 5 rue Abbé Hingant qui bénéficie d'un portage assuré par L'EPF, et de réalisation de l'opération sur la commune, d'un programme de construction d'un collectif de 2 pavillons locatifs sociaux conventionnés PLUS de plain-pied composés de 2 T3 dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Armorique Habitat..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 voix Pour** :

**AUTORISE** Le Maire ou son représentant, via L'EPF, à signer la Convention de cession immobilière entre Armorique Habitat, LTM et la Commune qui définit les conditions de cession de la parcelle section BA n°127, de 384 m<sup>2</sup>, située 1a 19 mars 1962 et de réalisation de l'opération sur la commune, d'un programme de construction d'un collectif de 2 pavillons locatifs sociaux de plain-pied composés de 2 T3 conventionnés PLUS dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Armorique Habitat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### **d) Exonération de la Taxe d'aménagement sur les opérations réalisées par les organismes HLM.**

Mme Le Maire propose aux Conseillers, suite à l'art.6 de la convention de cession immobilière avec Armorique Habitat pour la parcelle section BA n° 127, d'exonérer de la taxe d'aménagement les opérations réalisées par les organismes HLM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à Exonérer de la Taxe d'aménagement sur la part communale les opérations réalisées par les organismes HLM.

e) **Acquisition par la Commune, via L'EPF, parcelle section BA n° 128 située 2A du 19 mars 1962 de 56m².**

*Mme Le Maire présente aux Conseillers le projet d'acquisition, via L'EPF, de la parcelle section BA n°128 située 2A du 19 mars 1962, d'une surface totale de 56m², (issue de la division de la parcelle section BA n° 36, 5 rue Abbé Hingant qui bénéficie d'un portage assuré par L'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF)) au prix de 7.70 € le m² TTC.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant **à acquérir la parcelle BA n° 128, via L'EPF**, située 2A du 19 mars 1962 (issue de la division de la parcelle section BA n° 36, 5 rue Abbé Hingant qui bénéficie d'un portage assuré par l'EPF, d'une surface totale **de 56m² au prix de 7.70 € le m² TTC** et à signer tout document relatif à ce dossier. Cette acquisition interviendra par acte notarié.

**TARIF «PANIER REPAS» AUX ENFANTS AVEC PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)**

*Mme Rosalie LE BOEDEEC, Conseillère déléguée, propose de fixer un Tarif «panier repas» pour permettre aux parents d'enfants avec Projet d'accueil individualisé (PAI), dont les conditions très particulières ne permettent pas le repas livré par le GIP, de fournir le repas à leur enfant fréquentant le restaurant scolaire municipal.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe le **Tarif « Panier repas »** selon le tarif suivant :

**Facturation d'un «Panier repas» sur deux**, (sur la base du tarif en vigueur soit 4.31 €) pour les enfants avec un PAI, **dont les conditions ne permettent pas le repas livré par le GIP**, apportant leur panier repas au restaurant scolaire.

**DELIBERATION CREAT LES EMPLOIS PERMANENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.**

*Mme Le Maire présente aux Conseillers le courrier du comptable public informant d'un visa approfondi des salaires et demandant la délibération de création des emplois permanents de chaque poste avec le grade correspondant afin d'être en conformité avec la réglementation, à défaut la création d'une délibération rétro-active. Seuls 2 grades concernés (4 agents).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**DECIDE**, à la demande du Comptable public, la création rétro-active des emplois permanents suivants :

**Adjoint administratif territorial** (cat. C), au service administratif, à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) pour exercer les fonctions d'agent administratif d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Adjoint Technique Territorial** (cat. C), au service technique, à temps complet pour exercer les fonctions d'entretien des espaces verts, voirie, urbanisme et environnement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Adjoint Technique Territorial** (cat. C), au service technique, à temps complet pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments communaux, espaces verts, urbanisme et environnement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**Adjoint Technique Territorial** (cat. C), au service Restaurant scolaire et Garderie, à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) pour exercer les fonctions au restaurant scolaire/garderie et Resp. entretien bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.**

*Mme Le Maire demande aux Conseillers l'autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'art. L.2122-21 ; le «**désherbage**» consiste à retirer du fond de la bibliothèque des documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, en fonction des critères suivants :*

- |  |  |
|--|--|
| - L'état physique du document, la présentation, l'esthétique | - La valeur littéraire ou documentaire                   |
| - La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)   | - La qualité des informations (contenu périmé, obsolète) |
| - Le nombre d'années écoulées sans prêt                      | - L'existence ou non de documents de substitution...     |

*Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.*

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

► **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent

► **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état, vendus, cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin, détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

► **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE COMITE DE SUIVI DE LA STRATEGIE FONCIERE.**

*Mme Le Maire rappelle aux Conseillers que lors du Conseil communautaire du 16 avril 2024, une délibération a été approuvée portant stratégie foncière de LTM et la mise en place d'un comité de suivi foncier avec un représentant de chaque commune a été acté permettant : - d'assurer le suivi de la consommation foncière du territoire ; - de procéder à la revoyure de la stratégie foncière à 3 ans. Afin de mettre en place ce comité de suivi, par courrier du 18/10/2024, LTM demande la désignation d'un représentant pour siéger au comité de suivi de la stratégie foncière.*

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**DESIGNE** Mr Claude BOUGEARD et Mme Sylvie BOURDÉ, pour siéger au comité de suivi de la stratégie foncière.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 CHAPITRES 040 ET 042 BUDGET COMMUNE

Mme Le Maire présente aux Conseillers la demande du Comptable public d'amortir une subvention d'un montant de 4 607.35 € inscrite au compte 1338 en 2011 sur une durée de 10 ans pour un montant de 460.00 € chaque année. Afin de prévoir les crédits, une décision modificative est nécessaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE les virements de crédits suivants :**

### Section de Fonctionnement Recettes :

<b>Chapitre 042</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections.	
<b>Compte 777</b> Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult.	+ 460.00 €
<b>Chapitre 013</b> Atténuations de charges	
<b>Compte 6419</b> Remboursements sur rémunérations du personnel	- 460.00 €

### Section d'Investissement Dépenses :

<b>Chapitre 040</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections.	
<b>Compte 13938</b> Subv. inv. - Autres fonds affectés à l'équipement	+ 460.00 €
<b>Chapitre 23</b> Immobilisations en-cours	
<b>Compte 2315</b> Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	- 460.00 €

## RAPPORTS ANNUELS 2023 LTM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF & NON COLLECTIF (SPANC) ET DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Mme Le Maire présente aux Conseillers municipaux les Rapports annuels 2023 LTM relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) et des déchets ménagers et assimilés.

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) ainsi que des déchets ménagers et assimilés établis par les services de Lamballe Terre et Mer.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports annuels 2023.

### SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,  
M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,  
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude,  
LE BOEDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne,  
PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENT EXCUSÉ : Néant.

SECRÉTAIRE : M. BRIENS Patrick.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024.

A l'unanimité.

### ANNULATION DELIBERATION 24-10-02 relative aux TRAVAUX MODIFICATIFS DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 8 RUE ABBE HINGANT AU-DESSUS DU BAR-EPICERIE TABAC « LE RADE'Ô ».

Mr Patrick BRIENS, Adjoint au Maire, présente aux Conseillers l'annulation du devis amélioration thermique de l'entreprise ROUTIER PHILIPPE de 3 381.25 € ht relatif aux travaux du logement communal situé 8 rue Abbé Hingant au-dessus du bar-épicerie tabac « Le Rade'Ô », en raison des travaux complémentaires à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE l'annulation de la délibération 24-10-02 du 21 octobre 2024 et du devis de l'entreprise ROUTIER PHILIPPE de PLENEUF-VAL -ANDRE pour un montant de 3 381.25 € HT.**

**VALIDE l'annulation de la Délibération 24-10-02 du 21 octobre 2024.**

**AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

### TRAVAUX MODIFICATIFS DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 8 RUE ABBE HINGANT AU-DESSUS DU BAR-EPICERIE TABAC « LE RADE'Ô ».

Mr Patrick BRIENS, Adjoint au Maire, présente aux Conseillers municipaux les devis isolation thermique reçus après une mise en concurrence pour les travaux du logement communal situé 8 rue Abbé Hingant au-dessus du bar-épicerie tabac « Le Rade'Ô » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**CHOISIT DORE HABITAT de Hénon pour 1 859.12 € HT (Isolation comble perdu solivage plancher du comble) 1 339.08 € HT (Isolation comble aménagé) 4 273.56 € HT (Isolation thermique des murs extérieurs par l'intérieur).**

**AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer ces devis et tout document se rapportant à ce dossier.**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D' ACTIONS FONCIERES ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPF) SECTEUR RUE ABBE HINGANT.**

Mme la Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser, sur la commune un projet de renouvellement urbain comprenant la construction neuve de deux logements locatifs sociaux. Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises rue abbé Hingant. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous a été proposé de faire appel à Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 12 décembre 2017. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente. Le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant soumis par cet établissement.

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 déc.2014,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

**Vu** la convention opérationnelle d'actions foncières du 12 décembre 2017,

**Vu** le projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération,

**Considérant** que la commune souhaite réaliser une opération de densification urbaine sur le secteur de rue abbé Hingant à Andel,

**Considérant** qu'il est nécessaire de revoir la durée de portage des biens par l'EPF Bretagne,

**Considérant** l'intérêt de conclure un avenant n°1 prenant en compte ces modifications,

**Considérant** que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration
- Respecter le cadre environnemental
- Viser la performance énergétique des bâtiments
- Limiter au maximum la consommation d'espace,

**Considérant** que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°1, joint à la présente délibération, qui modifie l'article 2-2 de la convention initiale,

Entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 12 décembre 2017 à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,

**AUTORISE** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**REVENTE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE A SA D'HLM D'ARMORIQUE (ARMORIQUE HABITAT) DE LA PARCELLE SECTION BA N° 127 SITUEE 1 A du 19 mars 1962.**

Mme le Maire rappelle le projet de la commune de réaliser un projet de construction neuve de deux logements locatifs sociaux.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'une emprise foncière sise 5 rue Abbé Hingant à Andel. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune d'Andel a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 12 décembre 2017.

L'EPF Bretagne a acquis le bien suivant :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature	Prix
06/03/2018	CARDIN	BA n°36	Bâti	129.100€

En cours de portage, un projet de division foncière de la parcelle BA n°36 en trois nouvelles parcelles a été établi par l'EPF Bretagne, en lien avec le cabinet de géomètres-experts A&T Ouest. Le document d'arpentage sera publié à l'occasion de la publication des actes notariés de cession. Il est annexé à la présente délibération.

A la demande de la commune, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation, avec la programmation de trois cessions par l'EPF Bretagne :

- Parcelle BA n°126, correspondant au pavillon sur rue en location, sera revendue dans le marché immobilier de l'occasion.
- Parcelle BA n°127 constituera un programme de construction neuve de deux logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.
- Parcelle BA n°128 sera aménagée, en lien avec le projet de construction suscité.

Pour procéder au rachat de la parcelle BA n°127, la commune d'Andel a désigné l'acquéreur suivant :

SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique Habitat), demeurant Parc innovation de Mescoat, 1 rue Jacques Frimot, 29800 LANDERNEAU

La SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique Habitat) a été choisi comme acquéreur pour la qualité du projet qu'il propose. En effet, SA D'HLM D'ARMORIQUE s'engage à réaliser deux logements locatifs sociaux T3 de type PLUS-PLAI. La Collectivité émet donc le souhait que l'EPF Bretagne cède à l'acquéreur sus-désigné le bien suivant situé sur la commune d'Andel :

Ref.cadastre	Adresse	Contenance
BA n°127	1 A du 19 mars 1962.	384 m <sup>2</sup>

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par les décrets n° 2014-1735 du 29 décembre 2014 et n° 2018-31 du 19 janvier 2018,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,*

*Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune d'Andel et l'EPF Bretagne le 12 décembre 2017,*

*Vu le document d'arpentage portant sur la parcelle BA n°36, établi par le cabinet de géomètres-experts A&T Ouest,*

*Vu la délibération du conseil municipal d'Andel en date du 21 octobre 2024 approuvant la signature d'une convention de cession immobilière par la commune d'Andel, la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer et la SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique habitat),*

*Considérant que pour mener à bien le projet de construction neuve de deux logements locatifs sociaux, la commune d'Andel a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter l'emprise foncière nécessaire à sa réalisation, situées 5 rue Abbé Hingant à Andel,*

*Considérant l'hypothèse de revente ultérieure de la parcelle BA n°126 (bâti existant) par l'EPF Bretagne sur le marché immobilier de l'occasion, qui permettra de couvrir le prix de revient total du portage,*

*Considérant la revente de la parcelle BA n°128 par l'EPF Bretagne à la commune d'Andel au prix de 430€ TTC,*

*Considérant que ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF Bretagne revende à :*

**SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique Habitat) - Parc innovation de Mescoat, 1 rue Jacques Frimot, 29800 LANDERNEAU**

*Les biens suivants actuellement en portage, situés sur la commune d'Andel :*

<b>Ref.cadastre</b>	<b>Adresse</b>	<b>Contenance</b>
BA n°127	1 A du 19 mars 1962	384 m <sup>2</sup>

*Considérant que les biens ci-dessus désignés seront cédés au prix d'**UN EUROS ET DIX CENTIMES (1,10 EUR) TTC** à :*

**SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique Habitat) - Parc innovation de Mescoat, 1 rue Jacques Frimot, 29800 LANDERNEAU**

*Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur le prix total pour la parcelle BA n°127,*

*Considérant que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune d'Andel remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien à l'occasion du portage,*

*Considérant que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 12 décembre 2017 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :*

- a minima 50 % de la surface de plancher du programme consacré au logement ;
- une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m<sup>2</sup> de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;
- dans la partie du programme consacrée au logement :
  - 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

*Considérant que le projet de l'acquéreur répond auxdits critères en ce qu'il prévoit la réalisation d'un projet de construction neuve de deux logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI,*

*Considérant que la commune d'Andel s'engage à faire respecter l'ensemble des critères sus-énoncés par :*

**SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique Habitat) - Parc innovation de Mescoat, 1 rue Jacques Frimot, 29800 LANDERNEAU**

Entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** :

**DEMANDE** que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à :

**SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique Habitat) - Parc innovation de Mescoat, 1 rue Jacques Frimot, 29800 LANDERNEAU**

des biens suivants situés sur la commune d'Andel :

<b>Ref.cadastre</b>	<b>Adresse</b>	<b>Contenance</b>	<b>Ref.cadastre</b>
BA n°127	1 A du 19 mars 1962	384 m <sup>2</sup>	BA n°127

**APPROUVE** la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, des biens ci-dessus désignés, au prix de :

- **UN EUROS ET DIX CENTIMES (1,10 EUR) TTC** à :

**SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique Habitat) - Parc innovation de Mescoat, 1 rue Jacques Frimot, 29800 LANDERNEAU**

**AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment l'acte de cession relatif à la parcelle BA n°127.

### **CESSION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPF) A LA COMMUNE D'ANDEL DE LA PARCELLE SECTION BA N° 128 SITUEE 2A du 19 mars 1962.**

*Mme le Maire rappelle le projet de la commune d'Andel de réaliser un projet de construction neuve de deux logements locatifs sociaux. Ce projet a nécessité l'acquisition d'une emprise foncière sise 5 rue Abbé Hingant à Andel. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune d'Andel a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 12 décembre 2017.*

*L'EPF Bretagne a acquis le bien suivant :*

<b>Date</b>	<b>Vendeurs</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Nature</b>	<b>Prix</b>
06/03/2018	CARDIN	BA n°36	Bâti	129.100€

*En cours de portage, un projet de division foncière de la parcelle BA n°36 en trois nouvelles parcelles a été établi par l'EPF Bretagne, en lien avec le cabinet de géomètres-experts A&T Ouest. Le document d'arpentage sera publié à l'occasion de la publication des actes notariés de cession. Il est annexé à la présente délibération.*

*A la demande de la commune d'Andel, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation, avec la programmation de trois cessions par l'EPF Bretagne :*

- La parcelle BA n°126, correspondant au pavillon sur rue en location, sera revendue dans le marché immobilier de l'occasion.
- La parcelle BA n°127 constituera le tènement foncier d'un programme de construction neuve de deux logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.
- La parcelle BA n°128 sera aménagée, en lien avec le projet de construction suscité.

La commune d'Andel émet le souhait d'acheter à l'EPF Bretagne le bien suivant :

Ref.cadastre	Adresse	Contenance
BA n°128	2 A du 19 mars 1962	56 m <sup>2</sup>

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par les décrets n° 2014-1735 du 29 décembre 2014 et n° 2018-31 du 19 janvier 2018,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune d'Andel et l'EPF Bretagne le 12 décembre 2017,

**Vu** le document d'arpentage portant sur la parcelle BA n°36, établi par le cabinet de géomètres-experts A&T Ouest,

**Vu** la première délibération du conseil municipal d'Andel en date du 21 octobre 2024 approuvant l'acquisition de la parcelle BA n°128 par la commune d'Andel au prix de 7,70€ le m<sup>2</sup> TTC.

**Considérant** que pour mener à bien le projet de construction neuve de deux logements locatifs sociaux, la commune d'Andel a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter l'emprise foncière nécessaire à sa réalisation, situées 5 rue Abbé Hingant à Andel,

**Considérant** l'hypothèse de revente ultérieure de la parcelle BA n°126 (bâti existant) par l'EPF Bretagne sur le marché immobilier de l'occasion, qui permettra de couvrir le prix de revient total du portage,

**Considérant** la revente de la parcelle BA n°127 par l'EPF Bretagne à la SA D'HLM D'ARMORIQUE (Armorique Habitat) au prix de 1,10€ TTC,

**Considérant** que ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation et que la durée de portage arrivée à son terme, il convient que l'EPF revende à la commune d'Andel les biens suivant actuellement en portage :

Ref.cadastre	Adresse	Contenance
BA n°128	2 A du 19 mars 1962.	56 m <sup>2</sup>

**Considérant** que les biens ci-dessus désignés seront cédés au prix de **QUATRE CENT TRENTE EUROS (430,00 EUR) TTC** à la commune d'Andel, le calcul du prix de revente est annexé à la présente délibération.

**Considérant** que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur le prix total pour la parcelle BA n°128,

**Considérant** que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien à l'occasion du portage,

**Considérant** que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 12 décembre 2017 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- a minima 50 % de la surface de plancher du programme consacré au logement ;
- une densité minimale de 20 logts/ hectare ;
- dans la partie du programme consacrée au logement :
  - 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

**Considérant** que le projet de la SA D'HLM D'ARMORIQUE, sur la parcelle attenante cadastrée BA n°127, permet de répondre auxdits critères en ce qu'il prévoit la réalisation d'un projet de construction de 2 logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI,

Entendu l'exposé de Mme le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : **à l'unanimité :**

**DEMANDE** que soit procédé à la revente par l'EPF à la commune des parcelles suivantes :

Ref.cadastre	Adresse	Contenance
BA n°128	2 A du 19 mars 1962	56 m <sup>2</sup>

**APPROUVE** la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, des biens ci-dessus désignés, au prix de **QUATRE CENT TRENTE EUROS (430,00 EUR) TTC**

**ACCEPTE** de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens,

**AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

Les crédits sont prévus au Budget primitif 2024 en Investissement au Chapitre 21.

### **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (29 heures/semaine) correspondant au grade ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025.**

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil, qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps non complet (29 heures/semaine) correspondant au grade Adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour assurer le remplacement de L'agent Responsable du Restaurant scolaire et Agent d'entretien, Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix pour :**

- **ACCEPTE** la création d'un emploi permanent à temps non complet (29 heures/semaine) correspondant au grade Adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents ou pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET (35 h/semaine) au grade ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025.**

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil, qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet (35 heures/semaine) correspondant au grade Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2025, suite à la réussite au concours de l'agent à l'accueil sur le grade d'adjoint administratif territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix pour :**

- **ACCEPTE** la création d'un emploi permanent à temps complet (35 heures/semaine) correspondant au grade Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2025.
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2025.**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil la création au 1er janvier 2025 d'un :

- Emploi permanent à temps non complet (29h/semaine) correspondant au grade d'Adjoint technique territorial créé pour le recrutement d'un agent sur le poste vacant correspondant au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, suite à un départ en retraite au 1er janvier 2025.
- Emploi permanent à temps complet (35h/semaine) correspondant au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe suite à la réussite au concours de l'agent qui est sur le poste actuel correspondant au grade d'adjoint administratif territorial.

VU la délibération du Conseil Municipal 24-03-06 en date du 25 mars 2024 fixant la liste des emplois permanents et non permanents de la commune,

OUI le rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

COMPLETE la délibération du Conseil Municipal susvisée et ARRETE la liste des grades et emplois permanents et non permanents de la commune comme suit à compter du 1er janvier 2025.

Effectifs	GRADE	EMPLOI	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
1	Rédacteur Principal 1ère classe	Service Administratif	35 heures/semaine
1	Adjoint Administratif Territorial	Service Administratif	30 heures/semaine
1	Adjoint Administratif territorial	Service Administratif	35 heures/semaine
1	Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe	Service Administratif	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial Principal de 1ère classe	Service Voirie Entretien Espaces Verts	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial	Service Voirie Entretien Espaces Verts	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial	Service Voirie Entretien Bâtiments	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial principal de 2ème classe	Service Restaurant Scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	31 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial	Service Restaurant Scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	29 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial	Service Restaurant Scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	28 heures/semaine
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	Service Ecole + Restaurant Scolaire + bibliothèque + Garderie	35 heures/semaine
1	Agent Spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles	Service Ecole + Restaurant scolaire + Garderie	31 heures/semaine
1	Poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité secteur enfance (C)	Garderie	5 heures/semaine

**PERSONNEL COMMUNAL : BONS D'ACHAT FÊTES DE FIN D'ANNÉE.**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que depuis plusieurs années le personnel communal bénéficie de bons d'achat retirés auprès du Centre Leclerc de LAMBALLE. Elle propose de renouveler cet avantage et propose un bon d'achat d'une valeur de 140 Euros pour chaque agent communal qu'il soit à temps complet ou non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **A l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :**

- prend acte de la proposition faite par Mme le Maire.
- décide de fixer à **140 Euros** le bon d'achat pour chaque agent.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à les retirer auprès du Centre Leclerc de LAMBALLE.

## PARTICIPATION COMMUNE POUR LE DEPART D'UN AGENT.

Mme Le Maire propose aux Conseillers municipaux de participer au cadeau de départ à la retraite de l'agent responsable du Restaurant scolaire dont la durée hebdomadaire de service (DHS) est de 31 heures/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour** :  
**DECIDE** de participer au cadeau de départ en retraite de l'agent responsable du Restaurant scolaire

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : NOMINATION DES AGENTS RECENSEUR.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application des dispositions du décret n°2003-561 du 23 juin 2003, la Commune d'ANDEL figure dans la liste des communes qui sont amenées à réaliser les enquêtes de Recensement Général de la Population en 2025, soit 6 ans après le dernier recensement général en 2019.

**La collecte débutera le 16 janvier 2025 et se terminera le 15 Février 2025.**

Pour effectuer ce recensement, il convient de recruter deux agents recenseurs qui devront être disponibles dès le 2 janvier 2025, date de la 1ère demi-journée de formation. Monsieur ROBERT Dany est sorti pour le vote.

Mme Le Maire propose de nommer en qualité d'agents recenseurs :

- Mme RAULT Marie-Odile
- Mme ROBERT Laure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 14 voix Pour** :

**DÉCIDE** de nommer en qualité d'agents recenseurs :

- Mme RAULT Marie-Odile
- Mme ROBERT Laure

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEUR.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application des dispositions du décret n° 2003-561 du 23 juin 2003, la commune d'ANDEL figure dans la liste des communes qui sont amenées à réaliser les enquêtes de Recensement Général de la Population en 2025, soit 6 ans après le dernier recensement général en 2019. **La collecte débutera le 16 janvier 2025 et se terminera le 15 février 2025.** Pour ce faire, deux agents recenseurs sont recrutés et devront être disponibles dès le 2 janvier 2025, date de la 1ère demi-journée de formation.

Mme le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer sur la rémunération qui sera versée aux deux agents recenseurs. Monsieur ROBERT Dany est sorti pour le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 14 voix Pour** :

**DECIDE** d'arrêter les bases de rémunération des deux agents recenseurs, de la manière suivante :

- Rémunération nette pour la réalisation du recensement : **1 426,00 Euros**
- Demi-journée de formation (net) : **80,00 Euros**
- Frais kilométriques (net) : **80,00 Euros**

## PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE BUDGET PRIMITIF 2025.

Mme Le Maire précise aux Conseillers que conformément au Code général des Collectivités territoriales en son art. L 1612-1, dans le cas où le budget de la Commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2025, le maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement de la Collectivité, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Mme Le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement 2025 comme suit :

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2024 (BP)	Montant autorisé avant le Vote du BP 2025
<b>20-Immobilisations incorporelles</b>	35 500.00 €	8 875.00 €
<b>204-Subventions d'équipement versées</b>	85 000.67 €	21 250.17 €
<b>21-Immobilisations corporelles</b>	254 902.29 €	63 725.57 €
<b>23-Immobilisations en cours</b>	(635 032 54 € - 460 €) = 634 572.54 €	158 643.14 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 009 975.50 €</b>	<b>252 493.88 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour** :

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du Budget Primitif 2025.

## GIP - INTEGRATION DU CFMFR LAMBALLE ARMOR ET RETRAIT DE L'EHPAD DU CRE A HILLION

Mme le Maire donne lecture aux Conseillers, d'un courrier reçu du GIP -Groupement d'Intérêt Public du Penthièvre, informant de la demande du Centre de Formation de la Maison Familiale Rurale d'intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2025 le GIP du Penthièvre en tant que membre pour la fourniture des repas et du retrait de L'EHPAD du Cré à HILLION.

En tant que membre, la commune d'ANDEL doit valider cette demande et approuver la modification des statuts du GIP du Penthièvre approuvés par arrêté préfectoral du 3 février 2004 (modifiés le 13/07/2021 et le 29/03/2023) et notamment :

- l'article 1<sup>er</sup> qui fixe la constitution et la dénomination des membres du groupement,
- l'article 8 qui fixe les droits statutaires et obligations des membres,
- l'article 12-1 qui fixe le nombre de représentants de chaque membre au Conseil d'Administration.

Il est proposé de réactualiser les répartitions en fonction des repas consommés et d'appliquer les modifications suivantes :

Article 8 :

Répartition actuelle	%	Nouvelle répartition	%
Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre	43.20	Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre	50.02
Ville de Lamballe Armor	20.28	Ville de Lamballe Armor	15.59
CIAS Lamballe Terre et Mer	19.60	CIAS Lamballe Terre et Mer	15.40
Commune d'ANDEL	1,39	Commune d'ANDEL	4.68
Communauté de Commune Lamballe Terre et Mer	2.17	Communauté de Commune Lamballe Terre et Mer	2.39
CCAS HILLION	5.04	CCAS QUINTIN	4.98
CCAS QUINTIN	4.22	Mairie d'ERQUY	4.83
Mairie d'ERQUY	2.59	ATHEOL Lamballe Armor	1.81
ATHEOL Lamballe Armor	1.51	Centre de Formation MFR Lamballe Armor	0.31

Article 12-1 :

Répartition actuelle	Nombre de représentants	Nouvelle répartition	Nombre de représentants
Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre	5	Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre	5
Ville de Lamballe	3	Ville de Lamballe Armor	2
CIAS Lamballe Terre et Mer	2	CIAS Lamballe Terre et Mer	2
Commune d'ANDEL	1	Commune d'ANDEL	1
Communauté de Commune Lamballe Terre et Mer	1	Communauté de Commune Lamballe Terre et Mer	1
CCAS HILLION	1	CCAS QUINTIN	1
CCAS QUINTIN	1	Mairie d'ERQUY	1
Mairie d'ERQUY	1	ATHEOL Lamballe Armor	1
ATHEOL Lamballe Armor	1	Centre de Formation MFR Lamballe Armor	1
		Représentant CSE GIP	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Centre de Formation de la Maison Familiale Rurale à devenir membre du GIP du Penthièvre.
- **PREND ACTE** de la modification des statuts du GIP du Penthièvre et notamment ces articles 1<sup>er</sup>, 8 et 12-1.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

### BUDGET PRINCIPAL : CRÉANCES ÉTEINTES

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil que Mr le Comptable public demande l'admission en créances éteintes de la somme de 874.64 € suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers des Côtes-d'Armor du 20 juillet 2023 correspondant à des créances de loyer de juin à octobre 2019 qui n'ont pas été honorées. Ce sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** l'admission en **créances éteintes** pour **874.64 €**.

### BUDGET PRINCIPAL : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil que Mr le Comptable public demande l'admission en non-valeur de la somme de 12.10 € correspondant à des créances de garderie de 2018- 2019- 2021 qui n'ont pas été honorées. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable et la dette du redevable n'est pas éteinte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** l'admission en **non-valeur** pour **12.10 €**.

### DESIGNATION DES REFERENTS POUR LUTTER CONTRE LES ESPECES INVASIVES

Mme le Maire présente aux Conseillers un courrier de l'Agence Régionale Santé Bretagne (ARS) informant de la signature d'un nouvel arrêté préfectoral visant les chenilles processionnaires du pin et du chêne, très présentes dans le département; ce texte définit de nouvelles obligations et recommandations et demande de désigner, au sein de la collectivité, un référent chargé de lutter contre ces espèces. Mme Le Maire propose de désigner le référent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** :

**Référent technique** : Mickaël TARDIVEL (Agent des services techniques).

**Référent politique** : Emmanuel PERIGOIS suppléant Noël AVRIL.





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Naturalisation de Nacer DRAGUAI

*Lundi 14 octobre 2024 a eu lieu la cérémonie de remise des décrets de naturalisation aux personnes ayant acquis la nationalité française, dans le cadre de la semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants 2024 dans les Côtes-d'Armor.*



*Cet évènement, en lien avec l'exposition temporaire « Doléances 1789, le peuple a la parole », a été présidé par Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor.*



*Pour rappel en France il existe 3 types de naturalisation pour obtenir la nationalité française :*

- *la naturalisation par décret,*
- *la naturalisation par mariage,*
- *la naturalisation à raison de la qualité d'ascendant, de frère ou sœur français.*

*Nacer est andelois depuis plus d'un an.  
En octobre 2023 avec sa compagne **Eva**, ils ont repris le commerce de la Boulangerie « Le Panier d'Andel ».*

*Il a obtenu la **naturalisation par décret** ce lundi 14 octobre 2024 à Saint-Brieuc en présence de Nicole POULAIN, Maire d'ANDEL.*

*Sincères félicitations Nacer !...*



*Les Elus*

# Eugène Bienne a reçu à titre posthume la médaille « échelon argent » du bénévolat



*Une cérémonie émouvante de remise de médailles, présidée par M. le préfet François de Kéréver, a eu lieu à la préfecture le mercredi 4 décembre 2024. La médaille « échelon argent » de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif a été décernée à M. Eugène Bienne, à titre posthume, par arrêté du 22 octobre 2024 du ministre des Sports, de la jeunesse et de la vie associative au titre de la promotion du 14 juillet. La médaille a été remise dans les mains de son épouse Jacqueline par Mme Pauline Dubus sous-préfète de Lannion.*



La remise de médaille avait lieu dans le cadre de la journée internationale du bénévolat. Cette médaille reconnaît à Eugène Bienne son implication exemplaire à la vie associative et publique. Eugène a donné beaucoup de son temps et d'énergie dans les différentes associations lamballaises et andeloises :

- En tant que donneurs de sang, il a été membre puis trésorier de 1975 à 1993 à la section lamballaise. A ce titre, il a reçu les médailles « échelon bronze puis argent » des donneurs de sang.
- Il a été un bénévole très engagé à l'association familiale rurale d'Andel – St-Aaron – La Poterie et Trégomar en tant que membre puis vice-président pendant 14 ans aux côtés du président Jean-François Grosmaître, en particulier à l'organisation de la célèbre fête des battages à St-Aaron.
- Pendant plusieurs années, il a été membre actif de l'association OGEC de l'école d'Andel où il a participé à divers travaux à l'école et à l'organisation des diverses manifestations (kermesses, concours hippiques).
- Il a été aussi un des membres fondateurs en 1977 du club la Jeunesse Sportive Andeloise, avec Francis Beurrier président. Pendant plus de 40 ans, il a participé à la vie du club en tant que membre, joueur puis responsable. Il a présidé le club de foot pendant 18 années. Pendant sa présidence, le club a accédé à la promotion d'honneur en 2012 et a disputé deux demi-finales de la coupe du Conseil général en 1999 et 2012 ainsi qu'une finale en 2000 à Saint-Brandan. Il était très fier de ce palmarès obtenu grâce à l'engagement et la motivation des jeunes et des entraîneurs car c'était son sport favori.
- Il a été aussi membre au comité des fêtes depuis 2000 et vice-président depuis 2011 aux côtés de Jean-Luc Cardin. Il était passionné par l'animation de la commune (courses cyclistes, marché aux plantes, sorties et en particulier la pose des illuminations de fin d'année dans le bourg et dans la rue du Courtil).
- Il a été un bénévole très actif aussi à une douzaine d'éditions Andel'ir en participant à la préparation du site et aussi en tenant un poste à la restauration pendant 2 nuits entières et consécutives à chaque édition.
- Dès sa retraite, il s'est engagé à la vie du club La Joie de Vivre d'Andel en tant que membre du conseil d'administration sous les présidences de René Chaperon et Guy Génuy puis président de 2013 à 2018, vice-président de 2019 à 2022. Sous sa présidence, les activités VTT et sorties sur route ont été créées ainsi que les voyages à l'étranger. Il a été un véritable moteur pour la construction des deux passerelles sur le Gouessant. En 2022, le conseil d'administration l'a nommé Président d'honneur.
- Il s'est aussi engagé dans la vie publique. Par 3 fois, il s'est présenté aux élections municipales en candidat libre car c'était son choix personnel. A chaque fois, il a obtenu la majorité des voix mais a siégé dans un seul mandat de 1983 à 1989 sous la présidence de Sébastien Couëpel Maire. Ses propositions pertinentes étaient appréciées par les élus. Il a été membre du CCAS en tant que président d'associations seniors.

Eugène a été un acteur incontournable par son engagement sans faille à la vie de nos associations. Il était un bénévole très engagé, assidu et très dévoué dans toutes les fonctions de responsable qu'il a occupées avec un désintéressement total. Avec son charisme, Eugène entraînait et motivait les bénévoles de tous âges (jeunes, sportifs, seniors). Il était un dirigeant dynamique, loyal, respecté et reconnu par tous et suivi par ses pairs dans les décisions qu'il proposait. Avec son esprit d'équipe, il était un animateur toujours soucieux de l'intérêt général et collectif. Il a toujours privilégié le dialogue, la concertation et le consensus qui permettaient de favoriser une ambiance chaleureuse dans les milieux associatifs. Il était un acteur très sociable avec qui, les bénévoles de toutes générations, avaient le plaisir d'être à ses côtés.

Un correspondant presse lui avait posé la question : envisages-tu d'arrêter ton engagement ? Il avait répondu : « Je n'y pense même pas ! J'ai trop besoin des autres, de l'ambiance associative ».

Eugène restera dans les annales andeloises. Espérons que nous et les générations futures sauront relever ce défi.

Daniel Donet, maire honoraire

# ÉCHOS DE VOS COMMERCANTS...

*Tout l'équipage du Rade'Ô vous souhaite une très belle et heureuse année 2025 ! Que cette nouvelle année vous apporte à tous Joie, Santé & Bonheur.*

Votre Épicerie-Bar-Tabac continuera cette année de vous accueillir aux mêmes horaires :



<b>Lundi</b>	:	fermé
<b>Mardi</b>	:	7h30 - 14h / 16h30 - 20h
<b>Mercredi</b>	:	7h30 - 14h
<b>Jeudi</b>	:	7h30 - 14h / 16h30 - 20h
<b>Vendredi</b>	:	7h30 - 14h / 16h30 - 00h
<b>Samedi</b>	:	9h - 00h
<b>Dimanche</b>	:	9h - 14h

Vous trouverez à l'**épicerie** tous les produits de première nécessité, une sélection de produits de saison et locaux ainsi que des vitrines de produits frais et surgelés.

Un **espace de détente** et de jeu est à votre disposition pour partager un moment de convivialité.



Pensez également à réserver votre table au plus tard le mercredi midi pour le reste de la semaine pour vos **déjeuners** ou vos **dîners** du week-end, vos **anniversaires** ou vos **réunions de travail**.

Votre commerce de proximité **fermera ses portes pour congés du 20/01 au 05/02/2025**.

A très bientôt !

# ÉCHOS DE VOS ASSOCIATIONS...



Les 16 et 17 mai prochains, sortez vos scaphandres, Andel'ir vous amène les étoiles à deux pas de chez vous, avec une programmation et un format jamais vus depuis la reprise du festival en 2017.

## Une pluie de météorites sur la prairie de la Richardais

L'association se donne de nouveaux défis en vous proposant une programmation sans commune mesure. **Billet d'humeur, The Bloody Beetroots** et **Styleto** avaient déjà été annoncés suite à la soirée tremplin.

C'est maintenant **Rim'k, Adèle Castillon, Taïro, L2B, Tagada Jones, Eargasm God, Startijenn, Meyem, Mosmoz, Le Klown, Shanixx, Predacid, Digital Seal Hifi** et **Polsnd** qui viendront se produire à Andel mi-mai.

Les chutes de ces météores se produiront sur les deux scènes que proposera le festival cette année. Un format inédit par rapport à ce que l'équipe a pu proposer depuis 2017.

## Un festival arrimé à ses valeurs, et notamment à son accessibilité

Le festival est attaché à conserver des tarifs accessibles pour tous. Il faudra compter **22€ par soir en prévente et 39€ pour le pass 2J en prévente** lui aussi. Le prix par soir montera à 24€ sur place. Il est possible d'acheter sa place (prévente) en ligne : sur notre site internet ou sur le pass culture. Le ticket papier sera lui accessible en points de vente physiques : au bar le Rade'Ô (Andel), au bar la Cervoiserie (à Tréguieux) ou à l'espace culturel de Leclerc Lamballe.

## Des découvertes spatiales sur la planète Tarti'fouette

Comme chaque année depuis des millénaires, une drôle d'odeur de fromage sort des cratères de la planète Tarti'fouette. Que ce soit en espèce ou par chèque, il sera possible de déguster votre butin chez vous (à récupérer le samedi 22 février entre 15h et 19h) ou sur place, en salle du Vieux Moulin (à partir de 19h). Une **soirée dansante**, avec annonce des nombreuses nouveautés de cette 17<sup>ème</sup> édition, sera organisée.

Les tarifs seront les suivants :

- **repas adulte** (tartiflette, salade, tarte aux pommes) : **12 €**
- **repas enfant** (-12 ans) : **8 €**
- **bouteille de vin** (rouge, blanc ou rosé) : **10 €**.

Le règlement des repas réservés sera possible par chèque (à l'ordre de l'association Andel'ir) ou en espèces. Le paiement par carte ne sera possible qu'à la buvette de l'événement. Il sera possible de réserver en ligne depuis nos réseaux sociaux ou en renvoyant les feuilles d'inscription à la Mairie d'Andel.

*Andelirement vôtre,  
Votre dévouée équipe*

# L'AVANT-GARDE

## NOUVEAU BUREAU ET MATINEE DECOUVERTE DE L'AVANT GARDE D'ANDEL

Le club L'AVANT GARDE d'ANDEL; club de course à pied (Trail et route) et de marche nordique a élu un nouveau bureau avec trois co-présidents : **Serge Guouessan; Sylvie Kermeur et André Simon**



*Le nouveau bureau. En partant de droite : Sylvie Kermeur, André Simon et Serge Guouessan, co-présidents; Jean Michel Daniel, trésorier, Corinne Nabucet, secrétaire et Hervé Le Notre, secrétaire adjoint.*

### La Course à Pied :

Des groupes d'entraînement sont organisés suivant l'envie et la motivation de courir de chaque participant. Avec un départ groupé, les coureurs peuvent choisir leur distance de courses sur un circuit identique avec possibilité de raccourcis pour terminer ensemble.

La découverte des courses en club sur différentes distances (course nature ou course sur route ou trail) oblige les participants à se surpasser et lorsqu'on atteint l'objectif, la motivation et la progression seront très certainement au rendez-vous.

Entraînement : Tous les dimanches, le club peut proposer un RDV parking de la mairie à 8h45 dans une sortie d'une durée d'environ 1h/1h30 pour les plus motivés et un 2ème groupe : RDV parking de la mairie vers 9h30 ou 10h pour une sortie de 1h à vitesse modérée.

Possibilité de participer à deux entraînements groupes, le soir en semaine (jours à déterminer)

### La Marche NORDIQUE :

La marche est pratiquée en deux groupes en fonction des distances et de la forme de chacun. Le parcours diffère tous les dimanches à la découverte de sentiers et routes. Quelques participations à des marches à but humanitaire dans les communes voisines.

Sorties les dimanches à 8h45; rdv parking Méridel pour départ groupé (covoiturage) et arrivée autour d'un café ou d'un thé.

A partir du mois de mai, sortie marche le mercredi soir sur Lamballe; rdv à 18h15 au plan d'eau.



A Savoir : pour toute cotisation de 15 euros, le club propose une veste ou des tenues (maillots et coupe-vent) à des tarifs préférentiels.

### Les Festivités :

Le club, c'est vivre et rassembler. Un partage «Galette des Rois» est organisé le 1<sup>er</sup> dimanche de février avec le renouvellement de la cotisation; une opération « pizzas à emporter » en Mars; une sortie familiale découverte, un week-end d'été avec coureurs et marcheurs. Le club organise une bourse aux jouets et vide dressing en novembre et son assemblée générale en décembre avec un repas.

### AUX AMATEURS DE FOOTING ET/OU DE MARCHÉ :

Venez découvrir le Club. **Dimanche 30 MARS à partir de 9h30 à la salle Méridel.**

Programme: petit circuit footing et une sortie marche pour se retrouver vers 11h30 pour un verre de l'amitié.

Contact : Serge Guouessan : 06 62 63 51 90; Sylvie Kermeur: 06 45 73 48 43 ou André Simon: 06 33 55 94 97

**J'AIME LA NATURE PROPRE :**  
**RENDEZ-VOUS**  
**SAMEDI 15 MARS A 9H A LA MAIRIE D'ANDEL**



**ANDEL**

**COCHON GRILLÉ  
GRATIN DAUPHINOIS  
DESSERT**

**SAMEDI 15 MARS 2025**

**SALLE DU VIEUX MOULIN**

Menu adulte 14€  
Menu enfant 7€  
A emporter 12€

**SUR PLACE  
OU  
À EMPORTER**



**SOIRÉE ANIMÉE !**

**18h à emporter  
19h30 sur place**



REPAS ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE SAINTE-ANNE  
INFOS ET RÉSERVATIONS : 06 68 03 58 30

# THÉÂTRE - ANDEL

La Clé  
des Champs   
TRUPE DE THÉÂTRE AMATEUR ANDEL  
vous invite à

## La Mystérieuse FÊTE DES VOISINS

Comédie en 2 actes de Vivien Lhéraux  
Mise en scène par Erwan Papon



De gauche à droite, devant : Josiane, Céline, Jérôme.  
De gauche à droite, derrière : Marie-Claude, Amélie, Erwan,  
Danielle, Marie-Laure, Dany, Kerlan, Elisabeth, Maryse, Maurice.  
Absents sur la photo : Joël, Daniel, Stéphane, Héroline, Eric.

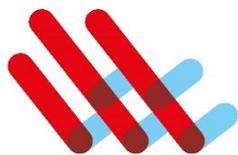
**SAM. 22 MARS 20H30**  
**DIM. 23 MARS 14H30**  
**VEN. 28 MARS 20H30**  
**SAM. 29 MARS 20H30**  
**DIM. 30 MARS 14H30**

**Entrée 7,00€**  
Gratuit pour les -12 ans

## ANDEL - Salle du Vieux Moulin

Avec les participations de :





Lamballe Terre & Mer, «Territoire engagé pour la nature», vous accompagne dans la préservation de la biodiversité. Découvrez chaque mois une information environnement pour sensibiliser chacun au milieu naturel qui nous entoure.

## ENVIRONNEMENT : LA PRESERVATION DU BOCAGE

### **ATELIERS DE DEMONSTRATION « TAILLE DE FORMATION »**

Par ses vertus écologiques, de séquestration carbone et de préservation de la biodiversité, le bocage est l'un des éléments au cœur des politiques environnementales de Lamballe Terre & Mer et de son Plan Climat Air Énergie. L'agglomération accompagne ainsi les acteurs et les habitants du territoire dans la préservation et la reconstitution du maillage bocager.

#### **La taille de formation des haies bocagères**

Quelques années après leur plantation, les arbres qui composent les haies bocagères ont besoin d'être taillés pour leur offrir une bonne conduite (développement d'une stratification de la haie). Ces tailles dites « de formation » permettent d'assurer un bon développement de la haie, en respectant les parcelles agricoles et les routes attenantes.

#### **Les ateliers proposés par Lamballe Terre & Mer**

L'objectif de ces ateliers est d'acquérir, sur le terrain, les techniques de taille sur les jeunes haies (moins de 12 ans), afin d'assurer leur pérennité, dans le respect des essences qui la composent, des périodes d'intervention et de l'utilisation des outils adéquats.

Animés par les techniciens bocage de Lamballe Terre & Mer, ces ateliers sont ouverts :

- aux bénéficiaires du programme de plantation Breizh Bocage (particuliers, agriculteurs),
- à toutes les personnes intéressées par l'entretien des haies bocagères.

#### **Ateliers sur 2025 :**

- **Mardi 11 février** / de 14h à 16h / Saint-Trimoël
- **Judi 13 février** / de 14h à 16h / Rouillac

**Gratuit, sur inscription :** 02 96 50 54 72 - environnement@lamballe-terre-mer.bzh

Les participants sont invités à se munir de leur propre matériel (sécateur ébrancheur) et de porter une tenue adaptée.

## VOTRE IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ

### **Bien identifié.e, bien soigné.e !**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée identité nationale de santé (INS) qui vous est unique et qui est utilisée par tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge.

Vous trouverez votre identité nationale de santé sur les différents documents remis lors de votre parcours de santé, ainsi que dans votre futur espace numérique de santé.

Lors de votre parcours de santé, les professionnels qui interviennent dans votre suivi ont besoin de partager de l'information vous concernant. Grâce à l'INS, vous êtes identifié.e de la même façon par tous les professionnels qui interviennent dans votre suivi. Cette identification unique permet, en outre, d'éviter de vous confondre avec une autre personne ou de créer inutilement un nouveau dossier vous concernant.

### **Présentez votre pièce d'identité**

Afin de valider votre INS, les professionnels qui vous prennent en charge vous demanderont  **votre pièce d'identité** (carte d'identité, passeport)\*, **au moins une fois**. Prenez quelques minutes pour vérifier votre INS avec eux et signalez-leur les erreurs si besoin : c'est important pour la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

#### **Votre INS**

##### **Votre matricule INS**

Il correspond à votre numéro personnel de sécurité sociale. Il peut être différent du numéro de sécurité sociale utilisé pour le remboursement des soins par l'assurance maladie, dans le cas par exemple où l'utilisateur n'est pas l'assuré social (ex. : l'enfant qui est rattaché à l'un de ses parents).



##### **Vos traits d'identité**

- Nom de naissance
- Prénom(s) de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Code du lieu de naissance

Ces données proviennent des bases d'identités de référence de l'administration française.

## ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2024

### Naissances :

22/02/2024 Ludovic FERTÉ  
10/07/2024 Camille BRIENS  
04/08/2024 Gatién MORTREAU RENAULT  
24/09/2024 Mia THEBAULT  
24/10/2024 Camille LARIVAIN  
03/11/2024 Jade BLANC  
04/11/2024 Jean ROUXEL  
05/11/2024 Raphaël BOURGAULT  
11/12//2024 Lisa LE LOÛET PARISÉ  
22/12/2024 Sarah-Gabriela NECHIFOR



### Mariages :



20/04//2024 Maxime ODIE & Marine FLEOUTER  
06/06/2024 Franck LIROT & Nadine POULAIN  
22/06/2024 Benjamin MARQUÉ & Amélie RONDEL  
24/08/2024 Olivier KERBOEUF & Amélie SADO  
07/09/2024 Anthony COZIC & Manon HERNOT

### Décès :

16/01/2024 Marie-Ange THÈZE  
17/02/2024 Lucienne MINIER épouse HUET  
19/02/2024 Bernard LOLLIEROU  
06/03/2024 René SERADIN  
26/06/2024 Marie-Thérèse COLAS  
28/07/2024 Eugène BIENNE  
18/08/2024 Josiane OGER  
23/08/2024 Colette BERNARDON épouse PERSICO  
05/09/2024 Johan DILIZIEN  
22/09/2024 Geneviève BOUTIER  
11/10/2024 Andrée MÉHEUST épouse BOUGEARD  
28/10/2024 Jean-Pierre RESSENCOURT  
09/11/2024 Ana BON ARIAS épouse ROBERT



### Evènements à venir

**Vendredi 14 février**  
**Concours de belote – GF Camp**  
Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Samedi 22 février**  
**Tartifouette – ANDEL'IR**  
(sur place ou à emporter)  
Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Samedi 1<sup>er</sup> Mars**  
**Repas à emporter – Sté de chasse**  
Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Samedi 15 mars – 9h**  
**J'aime la Nature propre - Sté de chasse**  
**RDV à la Mairie**  
\*\*\*\*\*

**Samedi 15 Mars**  
**Cochon Grillé – OGE**  
Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Dimanche 16 mars**  
**Marché aux plantes – Comité des Fêtes**  
Le Bourg  
\*\*\*\*\*

**22/23 mars (SD)**  
**28/29/30 (VSD)**  
**Représentations Théâtrales**  
La clé des Champs - Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Vendredi 16 et samedi 17 mai**  
**FESTIVAL – ANDEL'IR**  
Site de la Richardais  
\*\*\*\*\*

**24/25 mai (SD)**  
**Représentations Théâtrales Enfants**  
La clé des Champs - Salle Vieux Moulin

**Murmures du Guessant**

## CALENDRIERS 2025 - DÉCHETS MÉNAGERS



Les calendriers des déchets ménagers sont disponibles en ligne sur le site de LAMBALLE TERRE & MER : VIVRE ET HABITER / Gestion des déchets / Mon calendrier de collecte

*Pour les Andelois qui le souhaitent, les services de la Mairie peuvent fournir une version papier du calendrier des déchets ménagers.*

**Directeur publication :** Nicole POULAIN ; **Comité rédaction :** Sylvie BOURDE, Anne MOREL, Emmanuelle LE GUILLOU, Nadine LE NOTRE, Maurice ANDRIEUX, Anaïs BRUNEL **Rapporteur des séances municipales :** Christine LEMAITRE GOMET

**Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » : Mai 2025**